

*République Française  
Département : SOMME  
Arrondissement : Abbeville  
EAUCOURT SUR SOMME - COMMUNE*

## **Procès verbal**

Le mardi 03 juin 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Henri SANNIER.

Secrétaire de la séance : Marjorie DESAINTPAUL

**Présents :** Henri SANNIER, Jean-Luc Bourgois, Catherine Ravel, Gérard Delabroye, Valérie FLICOURT, Daniel Blondel, Marjorie DESAINTPAUL

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Dominique Carbonnel, Fanny Courtois, ANTOINE BROHON

**Ordre du jour :**

- Infos CABS
- Infos Belvédère
- Projet leader ( délibération)
- Compétence voirie : 1ère délibération
- Travaux voirie 2025 (rue du 11 novembre)
- Camping-car: le point sur travaux annexes
- Village d'avenir: évolution du dossier en attendant le rendez-vous avec le nouveau chef de projet
- Dossier fibre: choix d'un projet ( mairie, gîte, salle des fêtes)
- Projets en cours: choix d'un financement avant les subventions de fin d'année
- Décision modificative (équilibre sur les opérations d'amortissement)
- Question diverses:

devis talus paysager route du val de somme

demande de comptage rue du pont

musique dans la vallée (proposition de spectacle)

bornes électriques: l'heure du bilan

création d'un chemin le long de la D901 (proposition de la commune d' Epagne Epagnette)

*M le Maire procède à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Mme Desaintpaul est nommée secrétaire de séance.*

Approbation du dernier procès-verbal (N° DE\_035\_2025)

Aucune remarque n'est émise sur le dernier procès-verbal en date du 09 avril 2025.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 1- Infos CABS et PNR

M le Maire informe l'Assemblée Délibérante, que lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de maintenir les tarifs de la taxe de séjour de 2025 pour l'année 2026, soit 0.54 euros par nuitée pour un gîte et les camping car. En 2021 la cour des comptes mentionnait le manque de dynamisme de la taxe de séjour. En 2024 la cabs s'est doté d'un nouvel outil très efficace qui permet de dresser un bilan de 216 000 euros de taxe de séjour collectée, contre 74 000 en 2020. M le Maire ajoute que cette somme est dévolue à l'office de tourisme et qu'elle permettrait de réduire la subvention d'équilibre versée.

PLUi: C'est un sujet complexe. M le Maire informe que, pour chaque commune, 4500m<sup>2</sup> seraient réservés à la construction de l'habitat, et 5500 m<sup>2</sup>, aux constructions d'activités économiques et équipements. Il convient de défendre les terrains constructibles d'Eaucourt et de déposer des dossiers d'urbanisme rapidement.

### 2 - Infos belvédère

M le Maire informe que le dossier n'évolue pas car le département attend une aide de la région. Sous condition d'obtention d'une aide financière de la Région, le Département serait prêt à lancer l'opération. M le Maire ajoute avoir eu contact avec les services du Département, qui promettent de publier le dossier de consultation des entreprises. Le département se positionnera en fonction des réponses .M le Maire ajoute qu'un rendez-vous est pris le 26 juin afin de faire un point concret en mairie d' Eaucourt avec DSM et pour recaler le planning prévisionnel. La participation de la commune pourrait être revue à la baisse si celle du Département était réduite.

### 3- Le dossier village d'avenir

M le Maire informe que le dossier est repris par le sous préfet de Montdidier. Dans le cadre de Village d'avenir, la reconstruction du pont devrait être subventionnée à hauteur de 100%. Une réunion avec lui et un nouveau stagiaire se déroulera le 17 juin prochain à la mairie d'Eaucourt. Le conseil devra étudier les appels d'offre qui ont été adressés aux entreprises. Pour rappel c'est Stéphanie Lefebvre qui assure le suivi du dossier. M Blondel interroge sur l'avance les fonds.

### 4- Le projet leader:

M le Maire notifie qu'une nouvelle version du dossier a été finalisée (argumentaire et des devis qui oscillent entre 25 et 30000 euros.), en accord avec madame Sellier qui assure le

*suivi du dossier.*

*M le Maire laisse la parole à M Blondel. Celui-ci informe qu'un rendez-vous est pris à la mission locale afin d'échanger sur la possibilité d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) de 20h hebdomadaire, soutenu financièrement à hauteur de 30%. Cela permettrait la création d'un emploi pour, à l'avenir, pérenniser l'ouverture du moulin au public.*

*M Blondel informe que la personne susceptible d'être recrutée a demandé la possibilité de louer le gîte afin de répondre à sa recherche de logement à proximité du lieu de travail. Le Conseil Municipal s'entend sur une location à hauteur de 450€ par mois, le temps de la validité de son contrat.*

Ebauches: Contrat Aidé (N° DE\_034\_2025)

*M le Maire laisse la parole à M Blondel.*

*Celui-ci explique à l'Assemblée que dans le cadre de la pérennisation de l'ouverture du moulin d'Eaucourt, il convient de réfléchir à l'embauche d'un agent.*

*Il ajoute qu'un rendez-vous est pris avec la Mission Locale pour évoquer la possibilité de signature d'un contrat aidé "Parcours Emploi Compétence", pour une durée hebdomadaire de 20h, avec un jeune meunier motivé et répondant aux critères d'éligibilité du dit contrat, pour une durée d'un an.*

*L'objectif étant à terme de générer un autofinancement de l'emploi afin de le pérenniser au travers le développement des activités touristiques du moulin et de la vigne dans le cadre de l'économie circulaire.*

*Le Conseil Municipal:*

*Entendu son rapporteur;*

*Après en avoir délibéré;*

**AUTORISE M le Maire à procéder à l'embauche d'une personne en Parcours Emploi Compétence, pour une durée hebdomadaire de 20heures, sur un contrat d'un an.**

Délibération : adoptée

*M le Maire ajoute que pour la partie aménagement (cave à Vin et pressoir), il va*

*soliciter également le fond de solidarité de la Cabs. Le dossier est à présenter avant fin juillet ( mise en avant l'aménagement de locaux dédiés à une économie circulaire et l'avènement de nouvelles activités en Picardie).*

### 5 - Compétence voirie

Rétrocession de la Compétence Voirie par la CABS à ses communes membres (N° DE\_033\_2025)

**OBJET :** Rétrocession par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme de la compétence « voirie, parc de stationnement » à ses communes membres.

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier son article L5211-17-1,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code de la Voirie routière,

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2023 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,

**Vu** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, et en particulier sa compétence facultative « voirie, parc de stationnement »,

**Vu** la délibération n°2023.121 du 27 juin 2023 de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme approuvant le projet de Territoire,

**Vu** la délibération n°2025.009 du 28 février 2025 de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme approuvant la rétrocession de la compétence voirie facultative « voirie, parc de stationnement » à ses 43 communes membres,

**Vu** la délibération rectificative n° 2025.016 du 14 avril 2025 de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme approuvant la rétrocession de la compétence facultative « voirie, parc de stationnement » à ses 43 communes membres,

**CONSIDERANT** les travaux réalisés par la Conférence des Maires lors de ses réunions des 22 octobre, 13 et 27 novembre 2024 et 4 février 2025 et leurs conclusions,

**CONSIDERANT** que par délibération susvisée du 28 février 2025, le Conseil d'agglomération a adopté à l'unanimité la rétrocession de la compétence « voirie, parc de stationnement » aux 43 communes de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

**CONSIDERANT** la nécessité de définir et de délimiter la voirie d'intérêt communautaire en élaborant un Règlement de voirie communautaire,

Dans ces conditions,

Sur le rapport de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

**APPROUVE** la rétrocession à la commune par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme de la compétence « voirie, parc de stationnement » telle qu'arrêtée dans ses statuts en vigueur,

**PREND ACTE** que cette rétrocession ne sera effective que si la majorité qualifiée des communes se prononcent favorablement,

**CHARGE** Madame ou Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Préfecture de la Somme.

Délibération : adopté

*M le Maire précise qu'à priori si la compétence voirie est restitué à la CABS, celle-ci prendrait en charge le goudronnage de toutes les voies communautaires. En attendant les services techniques de la CABS proposent de goudronner la rue du 11 novembre: pour 17 918 euros, 6 119 € à la charge de la CABS, 8813€ pour la commune, sachant qu'il reste environ 7 900€ sur l'enveloppe voirie.*

Le conseil valide à l'unanimité la réfection de la rue du 11 novembre.

#### 6 - Aire de camping -cars

*M le Maire rapporte que les chiffres sont très bons avec le week end prolongé.*

*Il informe être toujours en attente du devis de Rémy Coin pour les travaux annexes. Il est décidé de maintenir à 10 le nombre maximum de camping-car.*

*Il est évoqué la possibilité d'installer un système de code pour laisser accès au local sanitaire à proximité de l'aire de camping-cars. Par ailleurs, la pétanque ayant une clé du local, il est proposé d'en donner une à l'association ARCHE, notamment pour faciliter l'accueil des écoles. Il est rappelé que l'utilisation du local doit être laissé à*

*disposition lors des évènements exceptionnels qui auraient lieu sur la commune.*

*M le Maire ajoute que le dossier "terrain intergénérationnel" est toujours en attente des demandes de subvention.*

#### 7 - Dossier fibre

Il s'agit d'installer la fibre à la mairie, au gîte et à la salle des fêtes. M le Maire présente deux projets : l'un proposé pour 227 euros par mois par Audit Fibre, l'autre proposé par orange pour 160€ par mois.

Afin de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement, M Blondel soulève la question du rapport coût/utilité des caméras. M le Maire répond que l'engagement est pris jusqu'en 2027. De plus, il ajoute que les relevés d'électricité de la salle des fêtes sont parfois inexplicables. Il conviendrait de procéder à une analyse des consommations afin de pouvoir les cibler.

Mme Desaintpaul fait savoir que le club de l'Olympique Eaucourtois souhaiterait être raccordé également au niveau du stade.

Elle ajoute par ailleurs que la formation des personnes pour l'utilisation du défibrillateur est toujours attendue.

Un point est fait sur l'état du terrain de football. Il est suggéré d'utiliser l'ancien stade pour les entraînements afin de soulager le terrain récemment rénové. Un carottage régulier serait bénéfique à sa tenue, des renseignements seront pris.

#### 8 - Choix du financement pour les dossiers en cours

M le Maire informe que le budget est équilibré mais qu'il faut réfléchir à une solution de financement afin d'attendre les subventions qui ne seront versées qu'en fin d'année.

Il ajoute que la CABS doit 58000 euros au titre des éoliennes. Il leur a demandé le versement au plus vite de cette somme. La réponse est attendue, à défaut, nous serons obligés de passer par une ligne de trésorerie que nous réglerons en fin d'année .

M le Maire présente une proposition du crédit agricole.

#### Ligne de trésorerie (N° DE\_037\_2025)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des projets de dépenses de l'exercice 2025.

Il rappelle que l'exécution de ceux-ci comporte pour la Commune la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie, assurant le relais des sorties et entrées de fonds, pour un montant de 50 000 euros.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 euros, destinée à assurer la trésorerie de la Commune.

Principales caractéristiques de la ligne :

- Montant : 50 000,00 Euros
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels
- Taux : variable
- Index : sur Euribor 3 mois (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
- Marge sur index : 0,79%
- Remboursement : « in fine »
- Frais de dossier : 150 €

La Commune d'Eaucourt sur Somme s'engage à verser 150 Euros de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune d'Eaucourt sur Somme s'engage pendant toute la durée du crédit, à faire inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, à son budget, puis au compte administratif, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

La Commune d'Eaucourt sur Somme s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La Commune d'Eaucourt sur Somme confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération : adoptée

9- Décision modificative

Une erreur s'étant glissée dans le budget primitif, il convient de voter une décision modificative pour rétablir l'équilibre des amortissements.

Délibération de la décision modificative n°1 - EAUCOURT SUR SOMME 2025 (N° DE\_036\_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
----------------	--	----------	----------

		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		0	0
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2804182 (040) - 0	Autres org pub - Bât. et installations	3 407,95	0
198 (040) - 0	Neutralisation des amortissements	0	3 407,95
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3 407,95</b>	<b>3 407,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 407,95</b>	<b>3 407,95</b>

Délibération : adoptée

M Delabroye quitte la séance à 19h00

#### 10 - Questions diverses

##### BAIL DES PRES DES AIRES DU CHATEAU (N° DE\_039\_2025)

Le Maire expose que le bail des "aires du château" en date du 03 juin 2016 est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil Municipal,

- accepte de renouveler le bail des près "aires du château" d'une contenance de 7ha 35 a 38ca
- charge M le Maire de rédiger le bail sous seing privé pour une période de neuf années à compter du 1er janvier 2025
- fixe la location annuelle réindexée selon les indices 2015/2024 comme suit:

Indice 2015: 110.05

Indice 2024 : 122.55

Loyer 130€ /ha

soit

$$130 \times 7.3538 \times 122.55 / 110.05 = 1064.58 \text{ arrondi à } 1065\text{€}$$

révisable chaque année, compte tenu de la variation de l'indice des fermages publié à cet effet, par arrêté préfectoral.

Délibération : adoptée

- devis talus paysager route du val de somme

M le Maire présente un devis de 1034.60 euros pour l'aménagement d'un talus route du Val de Somme, sur demande d'un administré. Après étude, l'Assemblée Délibérante estime le devis trop coûteux, et met le dossier en attente.

- demande de comptage rue du pont

M le Maire rappelle qu'une demande de comptage a été effectuée auprès des services du Département. Celui-ci a répondu favorablement, mais le service est payant.

- Rapport des gendarmes pour les excès de vitesse

En 1 mois, seules 6 interpellations ont été retenues, ce chiffre semble insuffisant pour installer un radar.

- bornes électriques: l'heure du bilan:

72 connexions en 2024, soit près de 32% de connexions supplémentaires.

- création d'un chemin le long de la D901 (proposition de la commune d' Epagne Epagnette)

M le Maire présente la demande de la commune d'Epagne- Epagnette pour la réalisation d'un chemin entre nos deux villages. Le devis présenté étant trop onéreux au regard du budget annuel, la proposition est refusée. Un courrier sera adressé.

M Blondel rappelle que le Conseil d'Epagne a été interpellé à plusieurs reprises pour la création d'un chemin joignant le moulin d'Eaucourt à Epagne.

- il est décidé de changer 3 portes au restaurant

- M Blondel rapporte que les 3 poteaux laissés suite à l'enfouissement des réseaux ont été retirés route du Val de Somme.

- Mme Ravel demande à anticiper son retrait du rôle relatif à la régie manifestation.

- Rappel des autres rendez-vous

5 juillet: festival des deux vallées  
14 juillet: monument  
octobre rose  
harengade: 15 novembre  
repas de aînés: 30 novembre  
fête du Père Noël: lundi 22 décembre

Fin de séance : 22h19

Henri SANNIER  
Président de séance



Marjorie DESAINTPAUL  
Secrétaire de séance

